

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 1^{er} avril 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Vincent Jarry, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS : Alexandre Berger

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Quatre personnes sont présentes lors de la séance et trois personnes participent à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
 - a. Acceptation de l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton et nomination du vérificateur financier pour l'année 2025.
 - b. Nomination d'un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux pour les élections municipales 2025.
 - c. Avis de motion du Règlement 2025-04 modifiant le règlement 2024-02 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépens et de créer un comité de sélection.
 - d. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.
- 5) RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Demande de subvention au programme Emplois Verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs.
- 6) VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Deuxième programmation au programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.
 - c. Accepter la soumission du Groupe Lapalme inc. pour le remplacement de deux ponceaux sur le chemin Bolton-Centre.
- 7) URBANISME**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.

- b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 21 mars 2025.
- c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale d'inspiration architecturale *maison de ferme* au 527, chemin du Grand-Bois.
- d. Dérogation mineure pour permettre d'installer une porte de garage au 25, chemin Tournant-de-la-Rivière.
- e. Signature de l'entente entre la MRC de Memphrémagog et le Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale.
- f. Adoption du deuxième projet de règlement 2025-02, modifiant le règlement de zonage 2014-05.
- g. Adoption du deuxième projet de règlement 2025-03, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 2008-04.

8) ENVIRONNEMENT

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 25 février 2024.
- c. Avis de motion du Règlement 2025-05 modifiant le règlement 2023-09 constituant le Comité consultatif en environnement.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
- b. Programme de soutien au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports et de la mobilité durable.
- c. Demande de subvention au Programme d'assistance financière (PAF) 2025, destiné à soutenir les organismes désirant mettre sur pied des célébrations tenues dans le cadre de la Fête nationale du Québec.
- d. Demande de subvention auprès du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog.
- e. Autorisation de paiement des dépenses reliées aux travaux sur le chalet du parc à partir du fonds de parc de la municipalité.
- f. Acceptation de la soumission de Daniel Allard pour chanter à la Fête de la St-Jean.

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- b. Demande de modification de l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2)

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-04-051

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 mars 2025 ;

2025-04-052

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 4 mars 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC

Le maire suppléant, monsieur Jocelyn Brasseur fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

- a. **Acceptation de l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et nomination du vérificateur financier pour l'année 2025.**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de la part de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2025 ;

2025-04-053

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil nomme le bureau comptable Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pour l'année fiscale 2025;

QU'il accepte l'offre de services de RCGT qui inclut la préparation et la présentation de l'audit et du rapport du vérificateur pour

l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, pour un total de 12 755\$ (plus frais administratives et taxes).

ADOPTÉE

b. Nomination d'un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux pour les élections municipales 2025.

CONSIDÉRANT QUE les obligations des municipalités en lien avec la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État* visent à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner, au sein du personnel municipal, un répondant en matière d'accommodements;

2025-04-054

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil nomme la greffière-trésorière adjointe, madame Chantal Beaudoin, comme répondant de la municipalité en matière d'accommodement pour un motif religieux.

ADOPTÉE

c. Avis de motion du Règlement 2025-04 modifiant le règlement 2024-02 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier le règlement 2024-02 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection afin de déléguer un pouvoir de dépense à l'inspecteur en environnement et à la chargée de projets;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, Michèle Turcotte qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2025-04 sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée par la mairesse.

d. **Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités,

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

2025-04-055

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, au député d'Orford, monsieur Gilles Bélanger et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES

a. Demande de subvention du programme Emplois Verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL).

CONSIDÉRANT QUE l'ACPL accepte les demandes de subvention pour le programme d'Emplois Verts 2025, un programme qui permet aux jeunes de prendre leur destin en main en leur offrant des emplois intéressants ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offrira des subventions couvrant la moitié du salaire (jusqu'à un maximum de 5 062 \$) aux collectivités locales, dont les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrira cet été aux jeunes intéressés deux occasions de stage pour qu'ils acquièrent des compétences et réussissent leur transition sur le marché du travail ;

CONSIDÉRANT QUE ces stages aideront à développer une génération de jeunes qui valorise la proximité avec la nature et

potentiellement, qui souhaite poursuivre une carrière dans le domaine des emplois verts ;

2025-04-056

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton fasse une demande de subvention pour les deux stagiaires en environnement qu'elle embauchera cet été pour une période d'environ 15 semaines ;

QUE le conseil autorise Alice Désaulniers, chargée de projets, à signer la demande et tout autre document en lien avec celle-ci.

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Madame Michèle Turcotte présente le rapport du mois.

b. Deuxième programmation au programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-04-057

ANNULÉE
Remplacée par
2025-05-073

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

c. Acceptation de la soumission du Groupe Lapalme inc. pour le remplacement de deux ponceaux sur le chemin Bolton-Centre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres publics pour obtenir des soumissions pour le remplacement de deux ponceaux sur le chemin Bolton-Centre ;

CONSIDÉRANT QU'on a reçu les soumissions suivantes :

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Excavation A.R. Valois	166 612,71 \$
Excavation M. Leclerc	148 355,00 \$
Excavation L.G. Inc.	149 397,31 \$
Excavation Gagnon & Frères Inc.	134 500,00 \$
Huard Excavation Inc.	154 986,30 \$
N. Jeanson Excavation Inc.	129 735,72 \$
Yves Prefontaine & Fils Inc.	151 931,41 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	154 856,66 \$
Groupe Colas Québec Inc.	154 411,43 \$
Grondin Excavation	153 045,53 \$
Groupe Lapalme	118 136,81 \$
Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	227 438,87 \$
Excavation Dominic Carey Inc.	159 646,30 \$
Rainville Excavation	183 764,51 \$
Excavation Désourdy Inc.	148 300,50 \$
Roger Dion & Fils 2006 Inc.	155 334,67 \$
G. Leblanc Excavation Inc.	128 700,72 \$
E.W. Excavation	125 819,44 \$
Les Entreprises Aljer Inc.	155 402,27 \$

2025-04-058

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal accepte la soumission du Groupe Lapalme inc. pour les travaux de réfection de deux ponceaux sur le chemin Bolton-Centre pour un montant de 118 136,81 \$ (incluant les taxes).

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois de mars est présenté par Harry Bird, conseiller municipal et président du CCU.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 21 mars 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par Jocelyn Brasseur, conseiller municipal membre du CCU.

c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale d'inspiration architecturale *maison de ferme* au 527, chemin du Grand-Bois.

Adresse : 527, chemin du Grand-Bois

Lot : 5 191 794

Zone : RUR-5

Nature de la demande : Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale d'inspiration architecturale *maison de ferme*.

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est à l'intérieur d'une bande de profondeur de 75 m de chaque côté du chemin Grand-Bois ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction sera érigée en remplacement du bâtiment incendié et maintenant démoli ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation à 38 mètres du chemin du Grand-Bois et le style architectural du nouveau bâtiment s'intègre de façon harmonieuse et respecte le caractère rural en inversant les façades avant et arrière du modèle Albany pour présenter en façade avant une entrée principale sobre ;

CONSIDÉRANT QUE le matériel de revêtement en bois couleur gris fusain est approprié ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2025-04-059

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour la construction d'une résidence unifamiliale au 527, chemin du Grand-Bois, lots # 5 191 794, tel que montré sur le plan d'implantation et sur les plans du modèle Albany inversé de l'entreprise Boréal soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

d. Dérogation mineure pour permettre d'installer une porte de garage au 25, chemin Tournant-de-la-Rivière.

Adresse : 25, chemin Tournant-de-la-Rivière

Lot : 5 192 252

Zone : RUR-8

Nature de la demande : Installer une porte de garage de 3,2 mètres de haut au lieu de 3 mètres (*article 75,3, IV du règlement de zonage*) pour abriter une mini-fourgonnette.

CONSIDÉRANT QUE la demande satisfait aux critères nécessaires pour l'obtention d'une dérogation mineure ;

2025-04-060

Il est proposé par Jocelyn Brasseur appuyé par Harry Bird et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, la dérogation mineure pour permettre d'installer une porte de garage de 3,2 mètres de haut au lieu de 3 mètres (*article 75,3, IV du règlement de zonage*) au 25, chemin Tournant-de-la-Rivière, lots # 5 192 252, tel que montré sur le croquis soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

e. Signature de l'entente entre la MRC de Memphrémagog et le Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP).

ATTENDU QUE le SARP offre son expertise afin d'accompagner les collectivités rurales et urbaines pour mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux et contemporains ainsi que les territoires;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la mise en œuvre de son Entente de développement culturel, la MRC de Memphrémagog souhaite offrir des services-conseils aux municipalités afin de favoriser la préservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux du territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a conclu une entente avec le SARP afin que ses municipalités locales puissent bénéficier d'une offre de service de deux types, soit :

- Service-conseil en rénovation : ce service propose un accompagnement pour le montage de dossiers de rénovation destinés aux bâtiments résidentiels, municipaux ou commerciaux. Il s'adresse aux bâtiments construits avant 1940 qui possèdent une valeur patrimoniale ou qui sont situés dans un secteur soumis à un PIIA à vocation patrimoniale.
- Accompagnement des municipalités en rénovation patrimoniale : ce service, offert à la carte, vise à soutenir

les municipalités dans l'élaboration d'outils adaptés à leurs besoins en matière de rénovation du patrimoine bâti.

ATTENDU QUE la MRC assume 50 % des coûts du service, et que la municipalité devra en assumer la portion restante;

ATTENDU QUE la municipalité désire bénéficier de ce service et, par conséquent, en spécifier les balises.

2025-04-061 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité adhère à l'Entente entre la MRC et le SARP en s'engageant à verser une contribution maximale de 1 000\$.

QUE cette résolution est valide jusqu'au 31 décembre 2025.

QUE la dépense sera imputée au poste budgétaire 02-610-00-419.

ADOPTÉE

f. Adoption du deuxième projet de règlement 2025-02, modifiant le règlement de zonage 2014-05.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier les limites de la zone RUR-4 pour la faire concorder à l'affectation commerciale de type 2 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE la municipalité fait un amendement en parallèle à son règlement d'usages conditionnels (numéro 2025-03) afin de régir les usages permis dans cette zone;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'une séance publique de consultation sur le premier projet de règlement a eu lieu le 20 mars 2025 et qu'aucune modification n'a été faite à la suite de cette séance ;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter un deuxième projet de règlement pour ce type de réglementation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce deuxième projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du deuxième projet de règlement est déposée par la mairesse.

2025-04-062 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le deuxième projet de règlement de zonage 2025-02 modifiant le règlement 2014-05.

ADOPTÉE

g. Adoption du deuxième projet de règlement 2025-03, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 2008-04.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier les usages spécifiques permis dans la zone RUR-4 (catégorie 2 des usages conditionnels), à savoir notamment l'ajout d'un usage commercial de service comprenant le service de location d'espace d'entreposage, ainsi que modifier certains critères d'évaluation qui s'y rattachent ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'une séance publique de consultation sur le premier projet de règlement a eu lieu le 20 mars 2025 à la mairie et qu'aucune modification n'a été faite à la suite de cette séance;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter un deuxième projet de règlement pour ce type de réglementation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce deuxième projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du deuxième projet de règlement est déposée par la mairesse.

2025-04-063

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le deuxième projet de règlement 2025-03, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 2008-04.

ADOPTÉE

8. ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois de mars.

b. Dépôt du procès-verbal du CCE

Le rapport du comité consultatif en environnement du 25 février 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Avis de motion du Règlement 2025-05 modifiant le règlement 2023-09 constituant le Comité consultatif en environnement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier son règlement de constitution du Comité consultatif en environnement (CCE) ayant pour mandat principal d'éclairer le conseil sur les questions d'ordre environnemental pouvant avoir un intérêt ou une incidence pour le territoire de la municipalité ;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, Michèle Turcotte, que lors de cette même séance du conseil, il sera présenté pour adoption le projet de règlement numéro 2025-05 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement.

Ce règlement a pour but de modifier les articles 13 et 15 du règlement 2023-09 ;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement a été déposée aux élus et une dispense de lecture est demandée.

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Rapport de monsieur Harry Bird, conseiller responsable des loisirs et de la culture.

a. Programme de soutien au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports de la mobilité durable.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton accepte que la Ville de Waterloo agisse à titre de ville mandataire pour la gestion du transport adapté pour l'ensemble des municipalités desservies par Transport adapté pour nous Inc.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton accepte d'adhérer au transport adapté et confie à Transport adapté pour nous Inc., organisme délégué, la responsabilité d'organiser le transport adapté sur l'ensemble des territoires des municipalités desservies dont elle fait partie depuis 1989;

ATTENDU QUE Transport adapté pour nous Inc. fait appel à des fournisseurs externes, tels que des compagnies de taxis, pour assurer le service;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté la grille tarifaire détaillée dans le Plan de transport et de développement des services pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a est en accord avec le plan de réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton prévoit contribuer financièrement à hauteur de 4 491\$ pour le transport adapté en 2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton prévoit contribuer financièrement à hauteur de 5 158\$ pour le transport adapté en 2026;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton prévoit contribuer financièrement à hauteur de 5 041\$ pour le transport adapté en 2027;

ATTENDU QUE le service de transport adapté a réalisé 13 587 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 14 200 en 2025, 14 900 en 2026 et 15 600 en 2027;

ATTENDU QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

2025-04-064

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;

DE confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement global des municipalités desservies par Transport adapté pour nous Inc. à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 295 360\$ pour l'année 2025, à 319 605 \$ pour l'année 2026 et à 344 760 \$ pour l'année 2027;

D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE transmettre une copie de la présente résolution à Transport adapté pour nous Inc. qui acheminera la totalité des résolutions des municipalités participantes au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

b. Demande de subvention au *Programme d'assistance financière (PAF) 2025, destiné à soutenir les organismes désirant mettre sur pied des célébrations tenues dans le cadre de la Fête nationale du Québec.*

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière pour l'organisation des célébrations lors de la Fête nationale du Québec veut soutenir le déploiement d'activités de célébration de la fête nationale à l'échelle locale, et ce, dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton organisera des activités spécifiques le 23 juin 2025 pour célébrer la Fête nationale eu qu'elle mise sur une participation citoyenne importante à l'échelle locale, et ce, auprès d'un public varié ;

2025-04-065

**Il est proposé par
appuyé par
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité dépose sa demande de subvention au PAF 2025 pour un montant total de 5 000 \$;

QU'elle s'engage à dépenser pour cet événement l'équivalent d'au moins 25 % du montant accordé par le PAF.

ADOPTÉE

c. Demande de subvention auprès du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog offre aux municipalités l'occasion de déposer des demandes de financement pour des initiatives culturelles locales et régionales, afin de dynamiser le développement culturel local ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog souhaite soutenir de nouveaux projets originaux et novateurs qui contribueront au développement culturel de son territoire et permettront le renforcement du dialogue entre les municipalités, le milieu culturel et la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut organiser des activités pour animer les milieux de vie par la culture et favoriser la participation citoyenne en créant de l'interaction intergénérationnelle ;

2025-04-066

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton dépose une demande de subvention auprès du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog pour un montant total de 1 500 \$.

QUE le conseil municipal autorise madame Alice Désaulniers à signer cette demande et tous les documents requis pour son dépôt, ainsi que le protocole d'entente avec la MRC et la reddition de compte finale ;

QU'elle participe avec un montant de 1 500 \$ à la réalisation de ce projet ;

D'utiliser le logo de la MRC et le logo du ministère de la Culture et des Communications dans les outils de communication de la municipalité en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

d. Autorisation de paiement des travaux reliés au projet de reconstruction du chalet du parc à partir du fonds de parc de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectuera cette année des travaux de démolition et construction du chalet du parc, ainsi que des travaux de remplacement du système septique du chalet ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu plusieurs subventions pour la réalisation de ces travaux, mais que les coûts dépasseront les montants offerts par ces subventions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un compte réservé pour les travaux en lien avec les parcs municipaux ;

2025-04-067

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE tous les travaux reliés au projet du parc municipal, en incluant les coûts des plans d'ingénierie, architecture, rapports et autre permis requis, démolition et construction, et qui dépassent les sommes allouées par les subventions, soient payés à partir du fond du parc.

ADOPTÉE

e. Acceptation de l'offre de services de Daniel Allard et organisation de la Fête nationale du Québec au parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Allard a transmis une offre de services à la municipalité pour l'organisation d'un spectacle à l'occasion de la Fête de la St-Jean, qui aura lieu le 23 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir une gamme variée d'activités culturelles à ses citoyens.

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un spectacle sera de 1 724,63\$ (taxes incluses).

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 2018-06 prohibant le fait de diffuser de la musique ou de participer à un spectacle sauf à l'occasion d'une activité spéciale et autorisée par résolution du conseil. Une activité spéciale désigne une activité irrégulière organisée dans un but de récréation sans but lucratif.

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du Règlement 2018-05 où il est défendu à toute personne de consommer des boissons alcoolisées ou d'être en possession de contenant(s) ouvert(s) comportant de la boisson alcoolisée, dans tout endroit public de la municipalité, sauf à l'occasion d'une activité spéciale pour laquelle la municipalité a prêté ou loué la place publique. Au sens du présent article, une activité spéciale est celle qui est reconnue comme telle par le conseil et qui désigne une activité irrégulière,

non récurrente organisée dans un but de récréation et sans but lucratif;

2025-04-068 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l'offre de services de monsieur Daniel Allard pour l'organisation du spectacle en plein air pour la Fête nationale du Québec.

QUE la municipalité autorise l'organisation de cette activité spéciale, au parc municipal le 23 juin 2025.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ CIVILE

Rapport du mois de monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile.

a. Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2).

CONSIDÉRANT QUE l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants ;

2025-04-069 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal de Saint-Étienne-de-Bolton demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier(ère).

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député d'Orford, M. Gilles Bélanger, et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

11. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

Liste des comptes à payer au 1er avril 2025

Fournisseur	Description	Montant
ALARME TOP SÉCURITÉ	Remplacer 2 détecteurs de mouvement et tests et vérification du système	517,57 \$
BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Mars 2025	184,68 \$
CAIN LAMARRE	Honoraires - dossier constatation d'évaluation Cadrin	540,74 \$
CANADIAN PACIFIC RAILWAY CO	Entretien passage à niveau	1 096,50 \$
CATHERINE VINCENT	Remboursement frais non-résident camp de jour Eastman	150,00 \$
CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	Vérification de la thermopompe	216,73 \$
COMBEQ	Cotisation - Adhésion 1er membre - Isabelle Perreault	436,91 \$
COMBEQ	Inscription au congrès - Isabelle Perreault	735,84 \$
COMBEQ	Cotisation - Adhésion 2e membre-Samuel Grégoire	270,19 \$
COMBEQ	Inscription Congrès 2025 - Samuel Grégoire	735,84 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er avril au 1er mai 2025	222,48 \$
COOP DU GRAND-BOIS	2/4 Subvention pour la COOP	6 750,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Mars 2025	1 836,97 \$
DOMINIQUE AUDET	Remboursement frais non-résident camp de jour Eastman	150,00 \$
ÉCOLE DU VAL-DE-GRACE	Entente intermunicipale – 31 élèves	558,00 \$
ENVIROS	Vidanges de fosses septiques (5)	1 492,38 \$
ÉQUIPEMENTS HARJO	Réservoirs verticaux - station de lavage	5 131,89 \$
ESPACE VITAL	Révision du concept - Plan pour agrandissement chalet	4 298,35 \$
Exact RH	Conformité RH (2e année)	2 095,76 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Location garage - déneigement - dégager ponceau	1 529,17 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Avis de mutations (3)	18,00 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - Février 2025	277,91 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage Mairie - 21 janvier au 19 mars 2025	2 109,81 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage parc - 21 janvier au 19 mars 2025	695,08 \$
INFORMATIQUE ASR	Achat portable - Séance du Conseil et Administration	804,77 \$
INFORMATIQUE ASR	Logiciel antivirus ESET - Portable Chargée de projets	51,68 \$
INFORMATIQUE ASR	Plan Premium - Téléphonie IP	393,22 \$
INFORMATIQUE ASR	Location Firewall - 17-03 au 16-04-2025	126,42 \$
INFORMATIQUE ASR	Remplacement et installation UPS pour serveur	958,56 \$
INFORMATIQUE ASR	Sauvegarde sur Cloud sécurisé Mars 25 à Mars 26	718,31 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Ajustement mars - Microsoft 365 licences	104,63 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	Débouchage des ponceaux	839,32 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	5/6 - Déneigement - Mars 2025	53 161,43 \$
LETTRAGE DE L'ESTRIE	Numéros civique (4) - Nom de rue (1)	172,46 \$
MÉGABURO INC.	Fourniture de bureau	282,27 \$
MÉGABURO INC.	Frais photocopieurs	2 504,39 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibrage - Avril 2025	910,00 \$
PENSE WEB INC.	Plan de service annuel Hébergement site	178,21 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Mandat TECQ 2019-2024	4 828,95 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Collecte-traitement encombrants Mars-Avril 2025	996,44 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - Chalet du parc	459,08 \$
SENTIERS DE L'ESTRIE	Aménager des rampes de chaque côté du split-beam	3 078,00 \$
SPA DES CANTONS	Prise en charge d'un chat errant	100,00 \$
STECOR INC.	Versement 4/5 - Déneigement - Tour/Versant/Escarpement	3 058,34 \$
SYLVAIN MENARD	Remboursement remplacement boîte lettres endommagée	50,00 \$
VILLE DE MAGOG	Entente Écocentre 2024	9 985,00 \$
		115 812,28 \$

2025-04-070

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DIVERSES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-04-071 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20h20, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de Saint-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.